

5<sup>e</sup> trophée  
Finance & Gestion

# DOSSIER DE CANDIDATURE

---

2019 / 5ème édition



La DFCG organise la 5<sup>ème</sup> édition du trophée Finance & Gestion Ile-de-France qui récompense le Directeur Administratif et Financier ou le Directeur du Contrôle de Gestion d'une entreprise pour la pertinence de ses méthodes de gestion, les résultats qu'elles lui ont permis d'atteindre, ses initiatives dynamiques et innovantes dans la mise en œuvre de concepts et d'outils de gestion modernes et performants dans son entreprise.

Un jury prestigieux composé de membres du bureau Ile-de-France de la DFCG, de partenaires privilégiés et de représentants de l'enseignement supérieur, révélera le lauréat à l'occasion de la soirée de remise du trophée. Le jury se laisse la possibilité de décerner un Prix Spécial notamment pour des projets particulièrement innovants.

Présentez votre candidature lors d'une soirée professionnelle de prestige (200 participants) afin de mettre en avant vos performances pour :

- Vous faire connaître, présenter un de vos projets professionnels,
- Donner de la visibilité à votre entreprise,
- Rencontrer vos pairs, échanger et partager,

... et passer un excellent moment en compagnie des membres de la DFCG !

**Les candidats sont invités à soumettre leur dossier avant le 8 juillet 2019.**

**18 octobre 2018**



## SOMMAIRE

<b>I - REGLEMENT</b>	<b>3</b>
<b>Article 1 - Critères de candidature</b>	<b>3</b>
1.1 Le candidat	3
1.2 L'entreprise	3
1.3 La période prise en compte pour l'évaluation	3
<b>Article 2 – Modalités d'attribution du Trophée</b>	<b>3</b>
2.1 Le référentiel d'attribution du Trophée	3
2.2 La composition du jury	4
2.3 Les modalités de sélection des candidats	4
2.4 La remise du Trophée	5
2.5 La confidentialité	5
<b>Article 3 – Candidature</b>	<b>6</b>

**Dossier de candidature à remettre avant le 8 juillet 2019**  
à Stéphanie Poindrelle : [stephaniepoindrelle@dfcg.asso.fr](mailto:stephaniepoindrelle@dfcg.asso.fr)

## I - REGLEMENT

### Article 1 - Critères de candidature

#### 1.1 Le candidat

Le candidat doit occuper les fonctions de Directeur Administratif et Financier ou de Directeur du Contrôle de Gestion avec plus de 2 ans d'expérience professionnelle dans la fonction. Le candidat ne peut concourir qu'avec l'autorisation écrite du représentant légal de l'établissement.

Il n'est pas obligatoire d'être membre de la DFCG pour concourir. Les membres du bureau de la DFCG Ile-de-France ainsi que l'ensemble des partenaires ne sont pas autorisés à concourir au trophée.

#### 1.2 L'entreprise

Le candidat doit exercer ses fonctions soit dans une entreprise ayant son siège social dans la région Ile-de-France, soit dans un établissement situé dans cette même région. L'entreprise ne doit pas être une société du CAC 40.

#### 1.3 La période prise en compte pour l'évaluation

Les candidats seront évalués sur les actions effectuées au cours des exercices 2017/2018 et/ou 2019.

### Article 2 – Modalités d'attribution du Trophée

#### 2.1 – Le référentiel d'attribution du Trophée

Ce prix récompensera le candidat pour ses compétences dans le cadre d'un projet financier ou plus largement organisationnel (position fonctionnelle dans le cadre du projet) tel que :

- Développement de nouveaux outils informatiques financiers,
- Mise en place d'un système innovant de contrôle de gestion,
- Développement d'outils d'aide à la décision,
- Optimisation de la gestion des actifs : externalisation, internalisation, lease-back...
- Accompagnement d'une restructuration ou d'un développement fort,
- Projet de conversion à un nouveau référentiel comptable : IFRS, USGaap...
- Gestion de la liquidité et optimisation du BFR,
- Amélioration de la gestion des flux financiers
- Opération de financement et de recapitalisation,
- Rachats, fusions et acquisitions, opérations de LBO & MBO.
- Etc...

## 2.2 La composition du jury

Une commission DFCG est chargée de procéder à la nomination du jury et d'engager puis d'animer le processus de sélection des candidats. Le jury est composé de :

- Membres du bureau DFCG Ile-de-France,
- Partenaires privilégiés de la manifestation, choisis parmi les acteurs représentatifs de la vie financière et économique régionale,
- Représentants de l'enseignement supérieur.

## 2.3 - Les modalités de sélection des candidats

Chaque candidat complétera le questionnaire ci-joint.

**La date limite du dépôt des questionnaires au jury est fixée au 8 juillet 2019.**

Parmi les dossiers de candidature reçus, le jury auditionnera les dossiers retenus avant la soirée de remise du trophée. Chaque candidat sélectionné sera amené à présenter son projet lors d'une audition avec le jury (il lui sera attribué un « coach » parmi les membres du jury pour l'aider dans sa préparation).

Il devra accompagner sa présentation des pièces suivantes :

- Son CV,
- Une plaquette de présentation de l'entreprise,
- Les deux derniers rapports d'activités ou deux derniers bilans,
- L'organigramme du groupe (si nécessaire),
- L'autorisation écrite du représentant légal de la société à concourir au trophée,
- L'organigramme de la direction financière.

Deux étapes :



Les critères retenus pour l'évaluation des candidats sélectionnés sont les suivants :



## 2.4 - La remise du Trophée

L'attribution du Prix s'effectuera lors de la soirée de remise du Trophée – mi-octobre 2019 – en présence des partenaires de la manifestation. Le jury du trophée se laisse la possibilité de décerner un Prix Spécial notamment pour des projets particulièrement innovants.

## 2.5 - La confidentialité

Les informations communiquées dans le questionnaire, les dossiers de présentation des candidats ainsi que les annexes fournies pour répondre à votre candidature restent strictement confidentiels et au seul usage du trophée.

## Article 4 – Candidature



**Merci de retourner le présent questionnaire  
avant le 8 juillet 2019 à Stéphanie Poindrelle :**

**[stephaniepoindrelle@dfcg.asso.fr](mailto:stephaniepoindrelle@dfcg.asso.fr)**

**Tél. 01 42 27 82 02**

**Stéphanie Poindrelle  
DFCG Ile-de-France  
27, rue Duret - 75116 Paris**

NB : les candidats sélectionnés devront fournir un film institutionnel présentant leur entreprise et seront interviewés lors de leur audition.